

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

Etaient présents : Mmes DUCHALET Stéphanie, PRYMAS Marie, MM. DUCHALET Jérôme, GUILLOMET Laurent, LAVEDRINE Bernard, SIODLAK Daniel, VERNAUDON Michel, VIRLOGEUX Christophe

Etaient absents excusés : Mmes MAZERAT Adélaïde (pouvoir donné à M. VIRLOGEUX Christophe), PHLIX Delphine (pouvoir donné à M. VERNAUDON Michel), MM. DURAND Jean-Pierre, SOARES Carlos (pouvoir donné à M. GUILLOMET Laurent),

Etaient absents : Mme AURAT Myriam, M. CHEZEAU Bruno,
Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.
Pas d'objection.

DELIBERATIONS

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 80.000 €**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour le financement de ses besoins ponctuels, la Commune de VAUX dispose d'une ligne de trésorerie de 80.000 € auprès du Crédit Agricole Centre France arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler cette ligne de trésorerie de 80.000 €. Il donne lecture des propositions reçues.

Vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

Article 1 – Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler sa ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour un montant maximum de 80.000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 80.000 Euros

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : taux fixe 1.19%

Base de calcul : Exact/360

Process de traitement automatique : - Tirage : crédit d'office
- Remboursement : débit d'office

Montant minimum des tirages : Aucun

Demande de remboursement : Aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 0.25% du montant

Commission de réservation : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.25%

Date de départ de la ligne de trésorerie : déterminée par l'emprunteur sous réserve de la réception de l'accord au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de départ choisie.

Article 2 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie.

- **Travaux du pont de Chantemerle.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres résultant de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Pont de Chantemerle.

Trois entreprises ont répondu en temps et en heure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier lesdits travaux à l'entreprise ALZIN pour un montant de 25.133,50 €HT.

Pour : 10 - contre : 1

- **Acquisition de matériels divers pour les espaces verts**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû acquérir dans l'urgence auprès de la société Espace Emeraude une tondeuse, une débroussailleuse et un souffleur indispensables à l'entretien des espaces verts. Il propose à l'Assemblée d'inscrire la dépense en investissement pour un montant total de 2417,50 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement des factures et décide d'inscrire ladite dépense en investissement.

- **Décision modificative**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Article (Chap.) - Opération</u>	<u>Montant</u>
21578 (21) - 78 : Autre matériel/outillage	2 450,00	021 (021) : Vir.de la section de fonct.	2 450,00
2184 (21) - 68 : Mobilier	8 300,00		
2315 (23) - 68 : Install., matériel et outil.	-8 300,00		
	2 450,00		2 450,00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Article (Chap.) - Opération</u>	<u>Montant</u>
023 (023) : Vir. à la section d'investis.	2 450,00		
61521 (011) : Terrains	-2 450,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 450,00	Total Recettes	2 450,00

- **Devis pour l'acquisition de mobiliers**

Par délibération en date du 17 mai dernier, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le devis de la société ALTRAD pour un montant de 4.469,40 €TTC correspondant à l'achat de 130 chaises et a demandé l'établissement d'un devis complémentaire pour l'acquisition de 15 tables.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un nouveau devis comprenant les 130 chaises prévues initialement et 15 tables supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société ALTRAD pour un montant total de 6.708,72 € TTC comprenant l'achat de 130 chaises (déjà accepté par délibération du 17 mai 2018) et 15 tables. Les chaises seront pour moitié couleur gris foncé et pour moitié couleur gris clair.

- **demande de contribution financière pour l'extension du réseau de distribution électrique au lieu-dit « La Bourse » par le SDE03.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents d'un courrier du SDE03 sollicitant la commune pour le versement d'une contribution financière d'un montant de 1.998.00 € au titre de l'extension du réseau de distribution électrique au lieu-dit « La Bourse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge par la commune de la contribution de 1.998,00 € (soit 45% du coût des travaux) sous réserve de l'obtention d'un éventuel permis de construire étant entendu que l'accès au terrain concerné ne pourra pas se faire depuis la voie communale cadastrée section ZK n°13 (chemin non praticable).